



Fumer dans une cabane à sucre

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 28 novembre 2004

Bonjour,

l'an passé, j'ai été invité à un party de Noël dans une salle de réception d'une cabane à sucre (cabane Sucrierie d'Antan à Plessisville). Plusieurs personnes fumaient à l'intérieur. Est-ce que le propriétaire était alors en infraction ? A-t-on encore le droit de fumer dans ce genre d'établissement ?

Réponse :

DNF ne maîtrise pas la législation propre au Canada. Nous vous conseillons néanmoins de vous rapprocher d'associations canadiennes telles que notre presque homonyme et amie ADNF qui s'occupe de la protection des non-fumeurs.